

VILLE DE MOULINS-LES-METZ

Rapport de présentation COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260623-2026-63DCM-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Notification : 29/06/2026



Conseil municipal du 23/06/2026

Sommaire

1 – INFORMATIONS GENERALES	3
1.1 – DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE N	3
1.2 – EXÉCUTION DU BUDGET principal	3
1.3 – EXÉCUTION DU BUDGET principal – RAR (Restes A Réaliser)	4
2 – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE	5
2.1 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE	5
2.1.1 - Les dépenses d'équipements.....	5
Détail des dépenses les plus importantes :	6
2.1.2 - Les dépenses financières	6
2.1.3 - Évolution des dépenses réelles	7
2.1.4 - Les dépenses d'ordre.....	7
3.2 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8
3.2.1 - Chapitre 13 (hors 138) : Subventions d'investissement	8
En 2025 aucune subvention n'y a été enregistrée.	8
3.2.2 - Le compte 16.....	8
3.2.3 - Le compte 23.....	9
3.2.4 - Le compte 10.....	9
3.2.5 - Chapitre 138 : Les participations subventions diverses	9
On y trouve les subventions de l'Etat notifiées au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :	9
- 43.794 € pour le dossier de remplacement des luminaires par du Led qui sont inscrits en report sur l'exercice 2026.	9
3.2.6 - Chapitre 024 « Produits des cessions ».....	9
3.2.7 – Les mouvements d'ordre	9
3.3 – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
3.3.1 – Chapitre 011 - Charges à caractère général	12
3.3.2 – Chapitre 012 – Frais de personnel et charges assimilées	14
3.3.3 – Chapitre 014 – Atténuations de produits	15
3.3.4 – Chapitre 65 - Charges de gestion courante	15
3.3.5 – Chapitre 66 - Charges financières	16
3.3.6 – Chapitre 67 - Charges spécifiques.....	16
3.3.8 – Les opérations d'ordre	16
3.4 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17
3.4.1 – Chapitre 013 : Atténuation de charges	18
3.4.2 – Chapitre 70 : Produits des services du domaine	18
3.4.3 – Chapitre 73 : Impôts et taxes.....	18
3.4.4 – Chapitre 731 : Fiscalité locale	18
3.4.5 – Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations.....	18
3.4.6 – Chapitre 75 : Produits de gestion courante.....	19
3.4.7 – Chapitre 76 : Produits financiers	19
3.4.8 – Chapitre 77 : Produits spécifiques	19
3.4.9 – Chapitre 78 : Reprises sur provisions	19
4 – ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	20
5 – VUE D'ENSEMBLE GENERALE	21
6 – LA DETTE	22
7 – LA FISCALITE	22
8 – IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE	23

1 – INFORMATIONS GENERALES

1.1 – DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE N

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	2 809 817,96	5 471 534,00	8 281 351,96
	Recettes réalisées	B	1 638 877,54	6 034 502,20	7 673 379,74
	Restes à réaliser	C	198 528,85	0,00	198 528,85
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	D	3 921 884,86	7 279 504,04	11 201 388,90
	Dépenses réalisées	E	1 813 032,39	5 516 255,73	7 329 288,12
	Restes à réaliser	F	1 252 344,30	0,00	1 252 344,30
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	G=B-E	-174 154,85	518 246,47	344 091,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	1 112 066,90	1 807 970,04	2 920 036,94
Solde (invest.) ou résultat de clôture (fonct.)	Excédent/Déficit	G+H	937 912,05	2 326 216,51	3 264 128,56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	-1 053 815,45	0,00	-1 053 815,45
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	G+H+I	-115 903,40	2 326 216,51	2 210 313,11

1.2 – EXÉCUTION DU BUDGET principal

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	DEPENSES (mandats émis)	RECETTES (titres émis)	REPRISE DES RESULTATS EXERCICE ANTERIEUR	RESULTAT OU SOLDE	
TOTAL DU BUDGET	7 329 288,12	7 673 379,74	2 920 036,94	A1	3 264 128,56
Investissement	1 813 032,39	1 638 877,54	1 112 066,90	A2	937 912,05
Dont 1068		736 809,02			
Fonctionnement	5 516 255,73	6 034 502,20	1 807 970,04	A3	2 326 216,51

RESTES A REALISER N				
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
TOTAL DES RAR	1 252 344,30	198 528,85	B1	-1 053 815,45
Investissement	1 252 344,30	198 528,85	B2	-1 053 815,45
Fonctionnement			B3	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
TOTAL	A1 + B1	2 210 313,11
Investissement	A2 + B2	-115 903,40
Fonctionnement	A3 + B3	2 326 216,51

Les réalisations (mandats et titres) de l'exercice 2025 (hors résultats 2024) s'élèvent à :

7.673.379,14 € en recettes

7.329.288,12 € en dépenses

ce qui aboutit à un excédent de **344.091,02 €** (contre un excédent de 1.677.100,45 € en 2024).

En réincorporant les résultats dégagés fin 2024, on obtient **un excédent global à l'issue de ce compte qui s'élève à 3.264.128,56 €** (contre 3.656.845,96 € en 2024), et à **2.210.313,11 €** (contre 1.807.970,04 €) après prise en compte des restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2025.

En section de fonctionnement,

Le résultat entre les recettes encaissées (6.034.502,20 €) et les dépenses réalisées (5.516.255,73 €) présente un excédent de 518.246,47 € (contre 746.316,07 € en 2024), auquel s'ajoute le résultat reporté à la fin de l'année 2024 pour donner un excédent global de **2.326.216,51 €**.

En section d'investissement,

Les dépenses réalisées s'élèvent à 1.813.032,39 € pour 1.638.877,54 € de recettes directes. Le résultat constaté auquel on ajoute le résultat 2024 aboutit à un excédent de 937.912,05 € (hors restes à réaliser). Le résultat constaté après réincorporation des restes à réaliser aboutit à un déficit de **115.903,40 €**.

Considérant que le résultat de fonctionnement est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement
- et
- le solde de tout ou partie, au financement de la section d'investissement ou en report à la section de fonctionnement

La section d'investissement présentant un besoin de financement, ce résultat a été repris, dès le budget primitif 2026, de la façon suivante :

- 2.210.313,11 € en report en section de fonctionnement,
- 115.903,40 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement dégagé au 31/12/2025.

1.3 – EXÉCUTION DU BUDGET principal – RAR (Restes A Réaliser)**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES**

Chap.	Libellés	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		1 252 344,30
101	Aménagements espaces verts	17 110,46
102	Cimetières	33 289,73
105	Acquisition matériels informatique	4 788,00
109	Acquisition matériels divers	11 922,22
111	Travaux Groupe scolaire Verlaine	34 092,06
116	Travaux Château Fabert	40 729,98
117	Travaux gymnases	1 594,03
118	Travaux vestiaires et stades	3 480,00
119	Travaux Tennis de la Sausaie	1 001 959,77
121	Travaux Eglise Saint-Pierre	18 505,62
124	Ateliers Municipaux	34 194,24
128	Travaux de réseaux	19 387,83
134	Travaux Bâtiment Mairie	11 626,57
137	Illuminations	9 294,00
20	Immobilisations incorporelles	9 360,00
204	Subventions d'équipement	0,00
21	Immobilisation corporelles	1 009,79
23	Immobilisations en cours (travaux),	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		0,00
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges spécifiques	

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES

Chap.	Libellés	Recettes engagées non titrées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		198 528,85
13	Subventions d'investissement	198 528,85
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		0,00

2 – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

2.1 – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT VUE D'ENSEMBLE

Chap	Libellés	C.F.U. 2025				Rappel C.A. 2024		Évolution 2025/2024
		Prévisions + Restes à réaliser	Réalisé	% Exécution	Reste à réaliser	Réalisé	Reste à réaliser	
20	Immobilisations incorporelles	27 340	17 323	63,36%	9 360	8 400	9 360	106,22%
204	Subventions d'équipement	145 750	144 750	99,31%		145 180		-0,30%
21	Immobilisations corporelles	48 787	5 161	10,58%	1 010			
	Bâtiments	48 787						
	Voirie		1 433					
	Autres		3 728		1 010			
23	Immobilisations en cours (travaux), dont	35 666		0,00%	0			
	Agencement et aménagement de terrains							
	Constructions	35 666						
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 192 860	1 253 695	39,27%	1 241 975	1 160 469	1 839 516	8,03%
101	Aménagements espaces verts	52 378	5 784	11,04%	17 110	23 898	10 368	-75,80%
102	Cimetières	52 141	17 141	32,87%	33 290	7 457	17 141	129,85%
103	Acquisition de terrains	20						
105	Acquisition matériels informatique	53 693	41 239	76,80%	4 788	24 295	7 443	69,74%
108	Acquisition matériels incendie	5 767	3 795	65,80%		3 190	367	18,95%
109	Acquisition matériels divers	180 614	110 163	60,99%	11 922	170 514	11 672	-35,39%
111	Travaux Groupe scolaire Verlaine	257 556	203 944	79,18%	34 092	288 564	213 466	-29,32%
112	Travaux groupe scolaire Centre	7 000		0,00%		13 169		-100,00%
113	Travaux Centre Jules Verne	4 385	4 310	98,30%		3 602		19,66%
115	Presbytère centre	4 300	4 107	95,52%				
116	Travaux Château Fabert	86 598	9 840	11,36%	40 730	18 004	17 578	-45,35%
117	Travaux gymnases	129 201	4 407	3,41%	1 594	2 012	6 001	119,01%
118	Travaux vestiaires et stades	90 359	6 120	6,77%	3 480	10 221		
119	Travaux Tennis de la Saussaie	1 516 760	502 967	33,16%	1 001 960	73 164	1 439 552	587,45%
120	Travaux Eglise Centre	173 522	82 681	47,65%		45 433	66 697	81,99%
121	Travaux Eglise Saint-Pierre	68 674	20 104	29,27%	18 506	14 714	20 104	36,63%
124	Ateliers Municipaux	75 072		0,00%	34 194	180		-100,00%
127	Travaux de voiries	27 296	1 296	4,75%		134 155	1 296	-99,03%
128	Travaux de réseaux	299 135	219 316	73,32%	19 388	184 420	27 062	18,92%
134	Travaux Bâtiment Mairie	84 330	12 425	14,73%	11 627	83 443	480	-85,11%
137	Illuminations	10 000		0,00%	9 294	7 597		-100,00%
140	Autres aménagements urbains					1 337		-100,00%
142	Installation vidéoprotection	3 420	3 416	99,87%		48 740		-92,99%
143	Collections et œuvres d'art	350	350	100,00%				
144	Travaux Jules Ferry	10 288	288	2,80%		2 357	288	-87,76%
	Total des dépenses d'équipement	3 450 403	1 420 929	41,18%	1 252 344	1 314 049	1 848 876	8,13%
10	Dotations, fonds divers	19 000		0,00%				
16	Remboursement d'emprunts	235 000	232 225	98,82%		184 597		25,80%
26	Participations					2 500		
27	Autres immobilisations financières	0						
	Total des dépenses financières	254 000	232 225	91,43%	0	187 097	0	24,12%
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 704 403	1 653 155	44,63%	1 252 344	1 501 145	1 848 876	10,13%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	167 482	159 878	95,46%		160 748		-0,54%
139361	DETR amortie	2 302	2 302	100,00%				
198	Neutralisation des subventions N-1	145 180	145 180	100,00%		145 375		
21	Immobilisations corporelles	20 000	12 396	61,98%		15 373		
041	Opérations patrimoniales	50 000	0	0,00%		0		
21	Autres agencements	50 000						
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	217 482	159 878	73,51%	0	160 748	0	-0,54%
	TOTAL	3 921 885	1 813 032	46,23%	1 252 344	1 661 893	1 848 876	9,09%
	Déficit N-1							
	TOTAL	3 921 885	1 813 032			1 661 893		

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **1.653.155 €** (contre 1.501.145 € en 2024). A ces réalisations, il faut ajouter les dépenses engagées à reporter sur le budget 2026 pour 1.252.344 € (contre 1.848.876 € en 2024).

2.1.1 - Les dépenses d'équipements

Le montant **des opérations non individualisées** s'élève à **167.234 €** sur les 257.543 € prévus soit 64,93 % d'exécution. On y trouve :

Au chapitre 20 : les études AGURAM ainsi que des relevés topographiques sur le dossier d'aménagement du centre-bourg pour 9.343 € et un nettoyage comptable de l'étude sur la démolition de l'ancienne gare qui n'a pas été suivie de travaux (titre en recette) pour 7.980 €.

Au chapitre 204 : l'attribution de compensation à l'Euro-Métropole de Metz pour 144.750 €.

Au chapitre 21 : des remises en état des barrières et potelet d'accès à la mairie pour 1.433,28 € et l'acquisition et la pose d'un compresseur pour l'armoire réfrigérée de Jules Verne pour 3.728 €.

Le montant **des opérations individualisées** s'élève à **1.253.695 €** sur les 3.192.860 € prévus soit 39,27 % d'exécution. Le montant par opération est détaillé dans le tableau et certaines dépenses sont listées ci-dessous.

Les dépenses d'équipement regroupent les études, les travaux, les acquisitions de terrains et de matériels. Elles s'élèvent à **1.420.929 €**, soit **41,18 %** (contre 38,71 % en 2024 des crédits votés hors restes à réaliser et **77,48 %** en incorporant les restes à réaliser. Les dépenses d'équipement se répartissent principalement comme suit (hors restes à réaliser) :

- Environnement, aménagements et services urbains :	246.953 €	17,380%
- Enseignement :	203.944 €	14,353%
- Sports, culture, jeunesse, culturel :	635.177 €	44,701%
- Services généraux :	190.106 €	13,379%
- Attributions de compensation d'investissement	144 750 €	10,187%

Détail des dépenses les plus importantes :

1. Acquisition matériels informatiques (105)

Achat du PC de visualisation pour le CSU (centre de supervision urbain – vidéosurveillance) pour 2.754 € ;
Achat de matériels informatiques (ordinateurs portables et fixes, stations d'accueil, fourniture, pose et paramétrage d'un grand écran collaboratif pour la salle de réunion du 1er étage) pour 17.688 €.
Achat d'écrans interactifs et de tablettes pour les écoles pour 6.192 €
Des immobilisations incorporelles : droits d'accès et acquisition des logiciels JVS, dont OCTIME gestion du temps, ainsi que la mise en place du site internet de la commune pour 17.359 €.

2. Acquisition matériels divers (109)

Acquisition de bacs de plantation pour 8.346 €
Acquisition d'outillages techniques (balais de balayeuse et éléments pour défibrillateurs pour 4.727 €).
L'acquisition du véhicule électrique de la Police municipale et d'une remorque pour les services techniques pour 43.456 €.
6.999 € de renouvellement de mobiliers 1.806 € pour les services de la commune et 1.500 € pour les écoles de matériels de téléphonie ;
42.844 € de matériels divers dont un godet pour le tracteur, du matériel sur batterie pour les services techniques (sécateur, perche, auto-laveur, pulvérisateurs, escabeaux, tentes manifestation, ...).

3. Les travaux

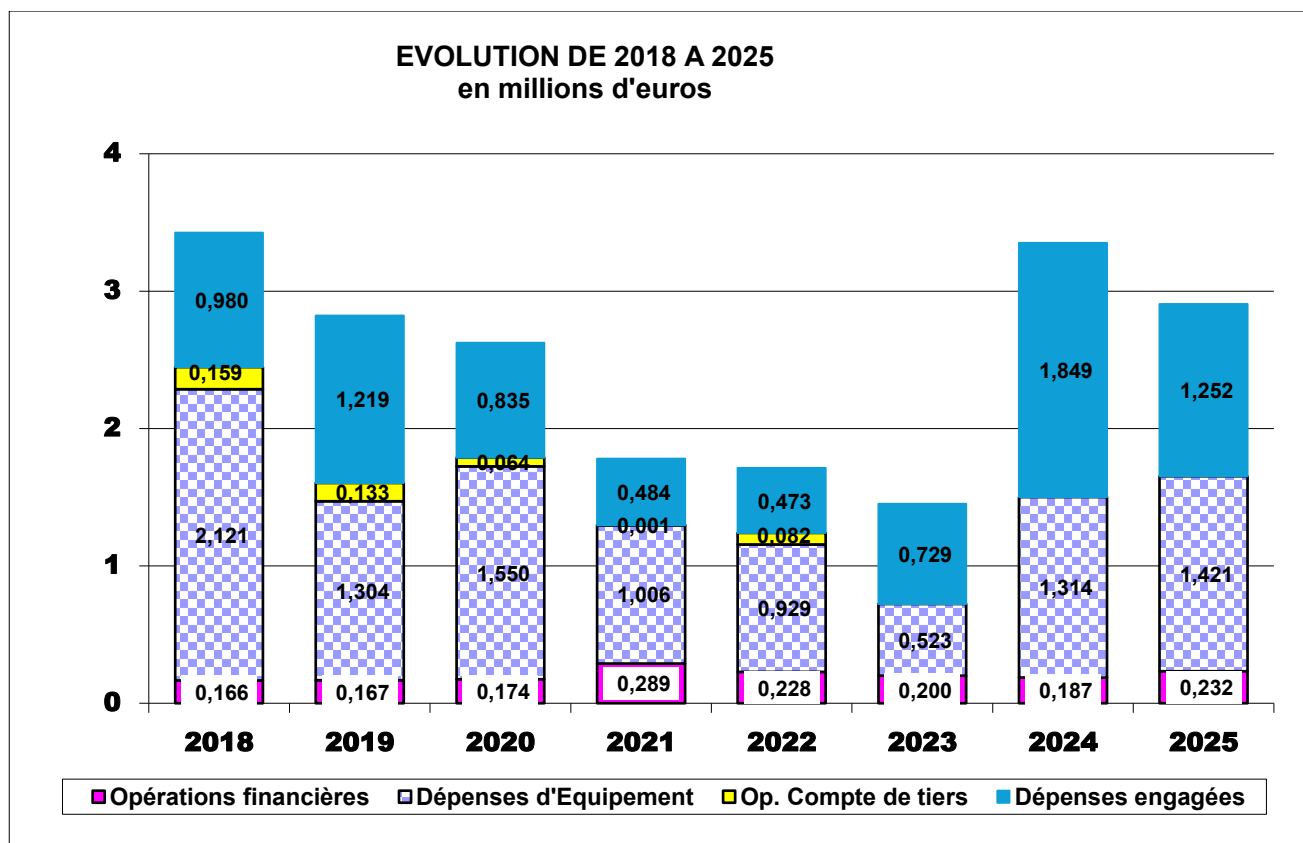
203.944 € pour l'école Verlaine dont la fin des travaux de rénovation de la maternelle (OP 111).
502.967 € pour la réhabilitation des tennis de la Saussaie (OP 119)
82.681 € pour la charpente et le plafond de l'Eglise du Centre avec pose d'un moisage (OP 120)
20.104 € pour la rénovation de l'orgue et le changement d'une porte à l'Eglise St-Pierre (OP 121)
219.319 € pour les travaux de réseaux et notamment la fin des travaux sur l'éclairage public de la commune (OP 128)

2.1.2 - Les dépenses financières

Réalisées à hauteur de 91,43 %, elles sont composées :

- principalement du remboursement du capital de la dette (cpte 16) pour **232.225 €** ;
- du compte 10 -dotations et fonds divers- la provision pour le remboursement de taxe d'aménagement pour travaux non réalisés n'a pas été mouvementée sur 2025.

2.1.3 - Évolution des dépenses réelles



2.1.4 - Les dépenses d'ordre

Elles s'élèvent à **159.878 €** soit **8,82 %** des dépenses totales réalisées. Sur 2025 elles recensent la neutralisation des subventions d'investissement versées en 2024 à la Métropole (attributions de compensation) pour 144.750 € et d'une subvention de 430 € versée à une association (achat ordinateur), ainsi que les travaux en régie des agents des services techniques pour 12.396 € (pour la création de plafonds acoustiques à la maternelle St-Jean, des travaux électriques avec mise aux normes des blocs de secours ainsi que le remplacement de l'armoire électrique du Centre Jules Verne).

3.2 – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ch ap	Libellés	C.F.U. 2025				Rappel C.A. 2024		Evolution 2025/2024
		Prévisions + RAR	Réalisé	% Exécution	Reste à réaliser	Réalisé	Reste à réaliser	
13	Subventions (hors 138)	0			0		0	
16	Emprunts et dettes assimilées	0			0	1 370 000		
23	Immobilisation en cours	7 980	7 980	100,00%	0			
	Total des recettes d'équipement	7 980	7 980		0	1 370 000	0	
10	Dotations	837 509	934 633	111,60%	0	606 658	0	54,06%
	FCTVA	100 000	190 363	190,36%		58 691		
	Dotations Taxe aménagement	700	7 461	1 065,81%		693		
	Excédent de fonctionnement Capitalisé	736 809	736 809	100,00%		547 274		
13	Participations, subventions	348 525	149 996	43,04%	198 529	87 333	0	71,75%
	dont DETR (Ecole)	155 082	46 525		100 245			
	dont DETR (Eclairage public + Ecole)	43 794			43 794			
	dont Ambition Moselle (Eclairage Public)	29 649	5 158		24 490	20 351		
	dont fonds de concours Eurométropole	120 000	90 000			60 000		
	dont prime CEE (Eclairage public)		4 957					
	dont CAF (matériels éducatifs)		3 356			6 982		
26	Autres immobilisations financières	0	0		0	0		
024	Produits des cessions	1 000	0	0,00%	0	0		
	Total des recettes financières	1 187 034	1 084 629	91,37%	198 529	693 991	0	56,29%
	Total des recettes réelles d'investis.	1 195 014	1 092 609	91,43%	198 529	2 063 991	0	-47,06%
040	Opérations d'ordre section à section	655 180	546 269	83,38%		528 686		3,33%
192	Plus-values sur cession (DM techniques)							
21	Sorties d'inventaire (DM Techniques)							
28	Amortissements	655 180	546 269	83,38%		528 686		3,33%
041	Opérations patrimoniales	50 000	0	0,00%		0		
21	Sortie inventaire - Entrée inventaire	50 000		0,00%				
23	Régularisations comptables			#DIV/0!				
	Total des recettes d'ordre d'investis.	705 180	546 269	77,47%	0	528 686	0	3,33%
	TOTAL	1 900 194	1 638 878	86,25%	198 529	2 592 678	0	-36,79%
	Excédent N-1	1 112 067	1 112 067			181 283	Pour mémoire	
	Virement de la section de fonctionnement	909 624						
	TOTAL RECETTES CUMULEES	3 921 885	2 750 944			2 592 678		

Les recettes réelles d'investissement encaissées sur 2025 s'établissent à **1.092.609 €** (contre 2.063.991 € en 2024).

Elles comprennent :

3.2.1 - Chapitre 13 (hors 138) : Subventions d'investissement

En 2025 aucune subvention n'y a été enregistrée.

3.2.2 - Le compte 16

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire pour 2025, et compte tenu de l'emprunt mobilisé en 2024, aucun nouvel emprunt n'a été prévu ni contracté sur 2025.

3.2.3 - Le compte 23

7.980 € d'écriture comptable nécessaire au nettoyage de l'étude de démolition de l'ancienne gare qui n'a pas été suivi de reconstruction (un mandat de même montant a été émis au compte 20 de la section d'investissement dépenses).

3.2.4 - Le compte 10

Il s'agit des dotations dues au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA 2025 pour un montant de **190.363 €** (dépenses d'investissement de 2024) et des versements de la Métropole en ce qui concerne la Taxe d'Aménagement pour un montant de **7.461 €** en hausse pour la première fois depuis deux ans (il n'y a pratiquement plus la possibilité de construction neuve, donc cette taxe ne concerne plus que les travaux). A ces recettes s'ajoute l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2024, décidé par délibération du 25 mars 2025 dans le cadre de l'affectation du résultat N-1 et qui couvrait le besoin de financement de la section d'investissement dégagé le 31 décembre 2024 soit **736.809 €**.

3.2.5 - Chapitre 138 : Les participations subventions diverses

On y trouve les subventions de l'Etat notifiées au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

- 155.082,00 € pour le dossier de réhabilitation de l'école maternelle Verlaine, un acompte de **46.525 €** a été versé en 2025, le reliquat (avec réduction compte tenu du montant des travaux retenus par l'Etat) a été inscrit en report sur l'exercice 2026
- 43.794 € pour le dossier de remplacement des luminaires par du Led qui sont inscrits en report sur l'exercice 2026.

Au budget primitif 2025 étaient également inscrits un reliquat de subvention notifiée en 2023 dans le cadre du dispositif « Ambition Moselle » pour un montant de 50.000 €. Un premier acompte avait été versé en 2024, un second acompte de **5.158 €** a été versé en 2025. Le reliquat est reporté sur l'exercice 2026.

Au titre de l'Eurométropole de Metz le Fonds de Concours 2020-2025 d'un montant de 120.000 € a été inscrit en totalité sur le dossier de rénovation des courts de tennis. **90.000 €** ont été versés en 2025. Le reliquat est inscrit en report sur l'exercice 2026.

Ce chapitre a enregistré également les primes CEE (certificat d'économies d'énergie) pour le remplacement des luminaires par du Led pour un montant de **4.957 €** correspondant à la première tranche de travaux. La recette n'était pas prévue au BP, le montant et le versement étant inconnu à l'avance (1^{ère} tranche 2023).

Une recette de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) a été encaissée en 2025 pour un montant de **3.356 €** pour des dépenses d'acquisition de matériels éducatifs. Le dossier a été déposé en 2024 et la CAF n'envoie pas de notification, raison pour laquelle elle n'était pas inscrite au budget primitif.

3.2.6 - Chapitre 024 « Produits des cessions »

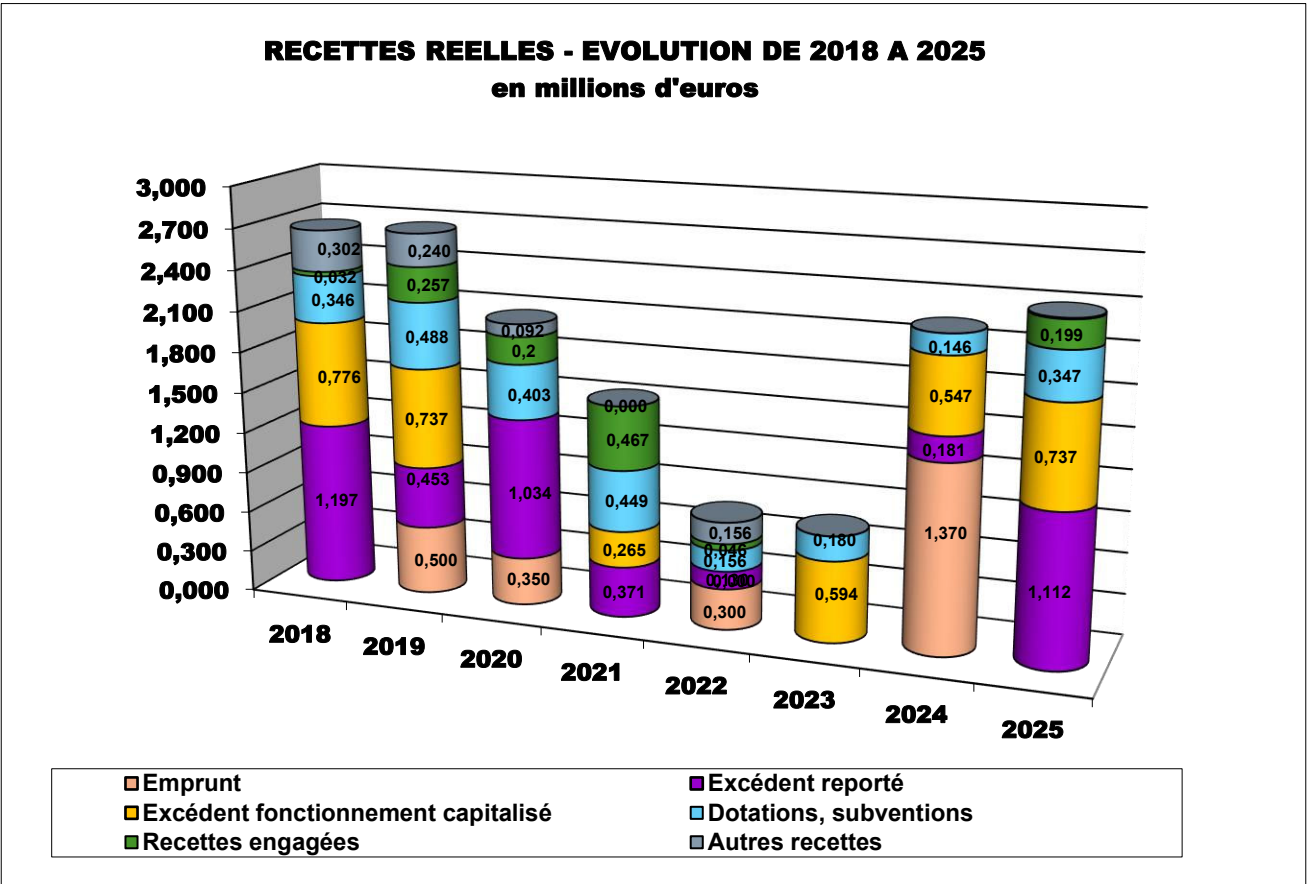
Les cessions sont inscrites au BP en section d'investissement ; elles équilibrent les dépenses de cette même section. Lors de leur réalisation, les recettes sont réintégrées en section de fonctionnement par prélèvement en DMT (décision modificative technique) et viennent augmenter le résultat de l'exercice. Pour rééquilibrer la section d'investissement, les crédits nécessaires sont alors inscrits au compte 10 « dotation » lors de la reprise (anticipée ou pas) du résultat. Au BP 2025 les crédits inscrits étaient de 1.000,00 €, aucun prélèvement n'a été effectué.

3.2.7 – Les mouvements d'ordre

De section à section : les dotations aux amortissements pour **546.269 €** au titre de 2025 (même montant en dépense de fonctionnement).

A l'intérieur de la section (opérations patrimoniales) il n'y a eu aucune régularisation comptable de mise à jour de l'inventaire de la commune.

3.2.8 - Évolution des recettes réelles



3.3 – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	C.F.U. 2025			Pour mémoire C.A. 2024	Évolution 2025/2024
	Prévisions	Réalisé	% exécution		
Opérations réelles	5 714 700	4 969 987	86,97%	4 258 552	16,71%
Gestion des services	4 988 870	4 270 072	85,59%	3 849 291	10,93%
Charges financières	69 653	49 238	70,69%	5 889	736,05%
Charges exceptionnelles	20 177	14 677	72,74%	3 371	335,38%
Provisions pour charge de fonctionnement	636 000	636 000	100,00%	400 000	
Opérations d'ordre	655 180	546 269	83,38%	528 686	3,33%
Amortissement, provisions, autofinancement	655 180	546 269	83,38%	528 686	3,33%
TOTAL	6 369 880	5 516 256	86,60%	4 787 238	15,23%
Virement à la section d'investissement	909 624				

Chap.	Libellés	C.F.U. 2025			Pour mémoire C.A. 2024	Évolution 2025/2024
		Prévisions	Réalisé	% exécution		
011	Charges à caractère général	1 969 556	1 548 708	78,63%	1 370 032	13,04%
	60 - Achats	969 450	831 348	85,75%	775 528	7,20%
	61 - Services extérieurs	673 415	476 328	70,73%	399 572	19,21%
	62 - Autres services extérieurs	317 646	234 411	73,80%	187 442	25,06%
	63 - Impôts et taxes	9 045	6 621	73,20%	7 491	-11,61%
012	Frais de personnel	2 571 380	2 414 173	93,89%	2 202 764	9,60%
014	Atténuation de produits	31 000	26 142	84,33%	14 073	85,76%
042	Opérations d'ordre	655 180	546 269	83,38%	528 686	3,33%
	675 VNC des immob. Cédées (DM technique)					
	676 Diff. s/réal (positives)					
6811	Dotations aux amortissements	655 180	546 269	83,38%	528 686	3,33%
65	Autres charges de gestion courante	416 934	281 049	67,41%	262 422	7,10%
	Autres contributions	175 782	54 636	31,08%	37 943	44,00%
	Elus (indemnités et frais de mission)	130 400	121 207	92,95%	123 495	-1,85%
	Subventions	110 752	105 207	94,99%	100 985	4,18%
66	Charges financières	69 653	49 238	70,69%	5 889	736,05%
	Intérêts réglés à l'échéance	69 000	39 169	56,77%	5 370	629,38%
	ICNE N-1 et ICNE de l'exercice	653	10 070	1543,23%	519	-2039,16%
67	Charges exceptionnelles	20 177	14 677	72,74%	3 371	335,38%
68	Provision pour risques fonctionnement	636 000	636 000	100,00%	400 000	59,00%
	TOTAL	6 369 880	5 516 256	86,60%	4 787 238	15,23%
023	Virement à la section d'investissement	909 624				
	TOTAL	7 279 504				

L'exécution financière fait ressortir un total de dépenses réelles (hors opérations d'ordre) de **4.969.987 €** dont 251.947,13 € (contre 73.654,12 € en 2024) de charges rattachées (qui se rapportent à l'exercice et pour lesquelles la facturation n'est pas parvenue au 31 décembre), soit une augmentation de **16,71 %** par rapport à 2024.

La gestion des services regroupe les chapitres :

3.3.1 – Chapitre 011 - Charges à caractère général

Elles s'élèvent à 1.548.708 €, soit 31,16 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se répartissent sur quatre familles de dépenses.

60 "Achats et variations de stocks" qui représentent **831.348 €**. Il s'agit principalement des factures d'énergies (électricité, gaz, eau et assainissement), les carburants, les combustibles, l'achat de repas (service scolaire et périscolaire), de fleurs et terres végétales, des vêtements de travail et diverses fournitures de petits équipements.

La hausse enregistrée de 7,20 %, soit 55.820 €, par rapport à 2024 porte principalement sur une augmentation des factures d'électricité et de gaz (+ 26.000 €) et des dépenses de petits équipements (+ 26.229 €).

Pour absorber ces hausses certains articles sont en diminution par rapport à 2024 (l'achat de repas, de produits pharmaceutiques et de matières et fournitures).

Sur ces 831.348 €, on peut extraire :

- Pour l'administration générale (mairie, mairie annexe, centre technique, cimetière, police)

67.815 € de dépenses énergétiques (eau, électricité, gaz)

13.902 € de carburants

2.659 € d'alimentation (organisation de manifestations, café, sucre)

31.331 € de fournitures d'entretien et de petits équipements

9.152 € de vêtements de travail

4.263 € de fournitures administratives

- Pour les écoles et services périscolaires (écoles et Jules Verne)

190.553 € de dépenses énergétiques (eau, électricité, gaz)

22.723 € de fournitures de petits équipements et de produits d'entretien (matériels pédagogiques, jeux éducatifs et réparation-entretien de bâtiments)

107.685 € pour les repas cantine et 1.010 € pour le pain

15.774 € de fournitures scolaires

1.601 € de fournitures administratives

- Pour la culture et le cultuel

78.256 € de dépenses énergétiques (Eglises, Château Fabert, Espace Jules Ferry)

5.040 € de dépenses d'équipements divers (réparation-entretien de bâtiments)

1.771 € de fournitures d'entretien

- Pour le sport

114.851 € de dépenses énergétiques (Complexes sportifs, tennis, vestiaires et stades)

4.801 € de dépenses d'équipements divers (réparation-entretien)

793 € de fournitures d'entretien

- Pour les activités jeunesse (centre de loisirs et autres activités)

3.208 € d'alimentation

5.261 € de petits équipements (ateliers)

- Pour « l'aménagement des espaces publics »

3.859 € d'eau (espaces verts)

54.143 € d'électricité (éclairage public)

1.469 € de combustible (bombonnes de gaz)

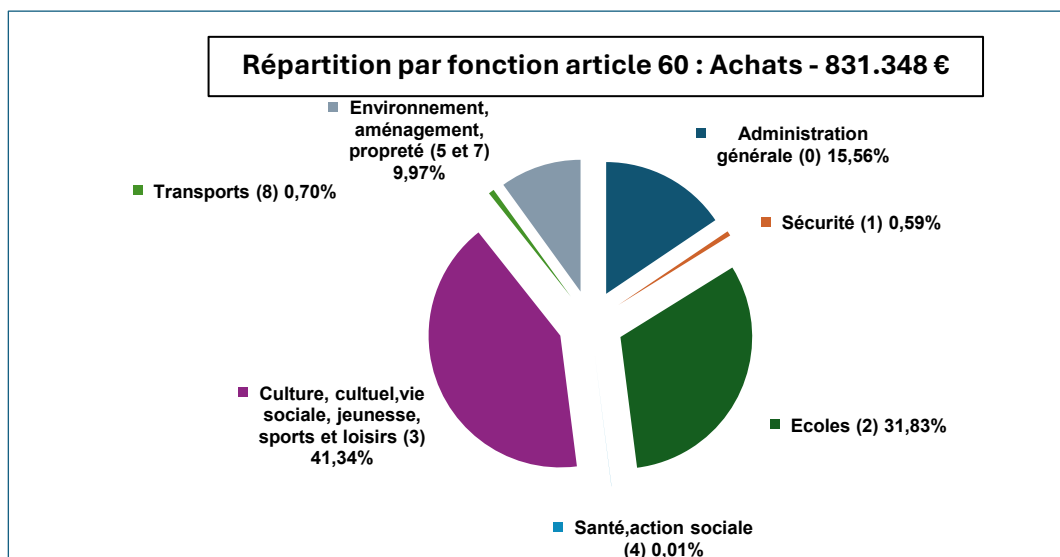
19.162 € de fournitures non stockées (fleurs, terreau ...)

1.505 € de fournitures d'entretien (désinfection et salubrité)

893 € de petits équipements

3.967 € de fournitures de voiries (enrobé à froid, sacs de déneigement, ...)

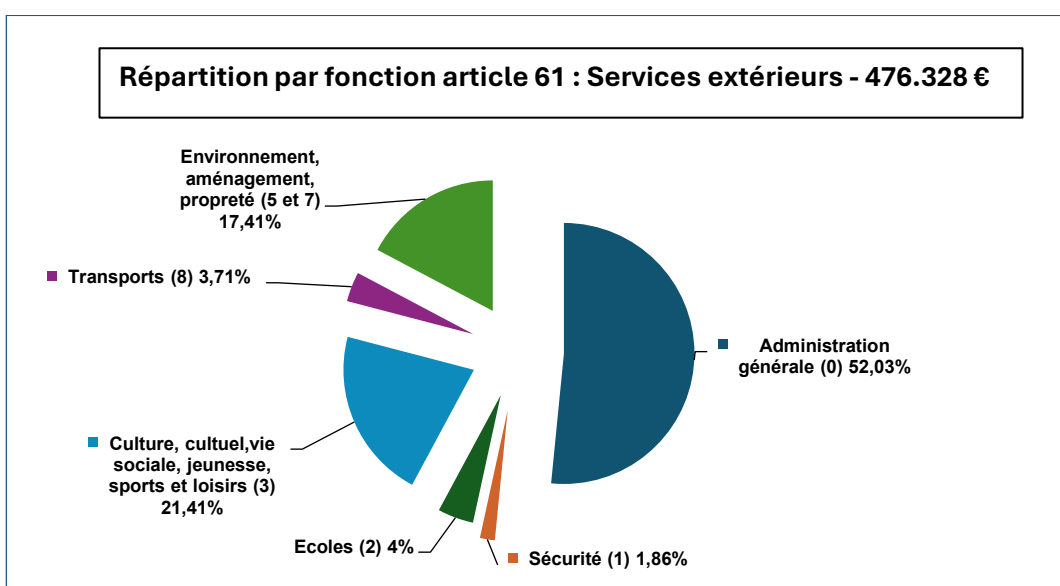
3.684 € de matières et fournitures horticoles diverses (paillage et copeaux)



61 "Services extérieurs", d'un montant de **476.328 €**, qui comptabilisent les services facturés par les entreprises sous forme de contrats de prestations de services, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparations, les maintenances, les assurances, les formations, l'entretien des terrains (dont stades). Les dépenses ont augmenté de 19,21 % soit 76.756 € par rapport à 2024, notamment pour :

- les contrats de prestations de service pour tenir compte d'une mission de géolocalisation éclairage public (+ 10.851 €), la vidéo surveillance et la sécurité des écoles (+ 8.880 €) et une augmentation dans la collecte et le traitement des déchets (+ 6.100 €)
- les locations autres que matériels roulants (coffrets et praticables manifestations, la location de l'Algeco des ateliers municipaux, la location des copieurs, scanners, pare-feu, fontaine à eau et les maintenances (+ 11.164 €)
- l'entretien des bâtiments publics (+ 32.910 €)
- les cotisations des assurances (+ 3.849 €)
- le versement à des organismes de formation (+ 9.244 €)

Pour absorber ces hausses certains articles sont en diminution par rapport à 2024 (entretien de terrains et de matériels roulants).

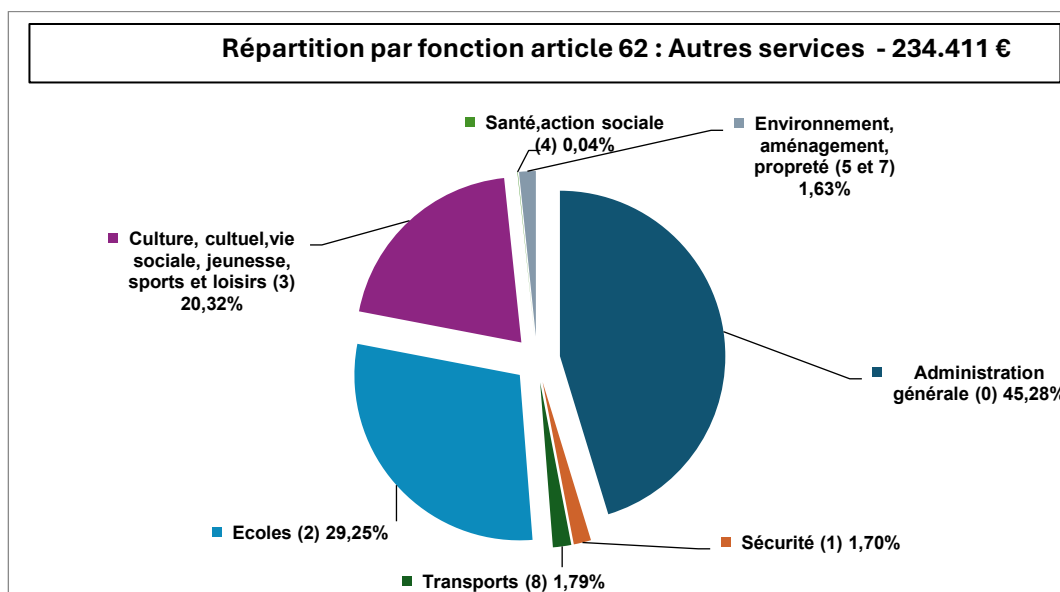


62 "Les autres Services extérieurs", d'un montant de **234.411 €**, tels que des remboursements de frais à d'autres partenaires, les frais postaux et de télécommunication, les honoraires, les transports ainsi que diverses cotisations et participations. On y trouve également les services bancaires et assimilés qui ne peuvent pas être ventilés.

Ils sont en augmentation de 25,06 % soit 46.970 € par rapport à 2024 notamment pour :

- les frais d'honoraires et conseil (+ 39.158 €) (RIFSEEP, Le Privé-parking, situation d'un agent qui s'ajoutent à la convention Taxe locale de publicité extérieure et assistance au suivi du marché des assurances)
- les catalogues et imprimés (+ 4.711 €)
- les frais de nettoyage des locaux par des entreprises (+ 9.742 €)

Pour absorber ces hausses certains articles sont en diminution par rapport à 2024 (annonces et insertions, les transports, le remboursement de frais à certaines communes ...).



635 "Impôts, taxes et versements assimilés", constitués principalement des impôts locaux sur les propriétés communales, dont le montant est de **6.621 €**.

3.3.2 – Chapitre 012 – Frais de personnel et charges assimilées

Ils enregistrent une hausse de 9,60 % par rapport à 2024 et s'élèvent à **2.414.173 €** et représentent **48,58 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Cette hausse, en plus de l'augmentation automatique du « glissement-vieillesse-technicité » (GVT : échelons, échelles, grade), est due principalement :

- aux postes restés vacants plusieurs mois sur l'exercice 2024 (environ 61.000 € : DGS, DST, agent comptable et agent des espaces verts),
- au recrutement fin 2024 d'un agent pour les ressources humaines qui a pesé sur tout l'exercice 2025 (50.000 €),
- à la régularisation des cotisations CNRACL sur plusieurs exercices pour un agent (22.135 €)
- à la régularisation du versement du supplément familial pour d'autres,
- à la rupture conventionnelle et de l'aide au retour à l'emploi pour un agent,
- à l'augmentation de 3 points des cotisations retraites et du SMIC décidée par l'Etat (31.000 €)
- à la cotisation de la commune pour ses agents à l'organisme social PLURELYA (6.300 € pour 6 mois).

Répartition des frais de personnel 2025

DETAIL DU CHAPITRE 012	
MASSE SALARIALE 2025	
<u>TITULAIRES/STAGIAIRES</u>	1 555 208,95 €
Brut	1 084 248,03 €
Charges patronales	470 960,92 €
<u>CONTRACTUELS/APPRENTI</u>	803 284,36 €
Brut	560 492,66 €
Charges patronales	242 791,70 €
TOTAL MASSE SALARIALE	2 358 493,31 €
AUTRES CHARGES	
Cotisation assurance	32 375,47 €
Fonds national de compensation du supplément familial	1 964,00 €
Médecine du travail	10 630,00 €
Autres charges sociales (PLURELYA)	6 261,75 €
Indemnité de rétablissement (protocole transactionnel)	4 448,01 €
TOTAL AUTRES	55 679,23 €
TOTAL CHAPITRE 012	2 414 172,54 €

Effectifs au 31/12/2025 et répartition

Répartition effectif au 31/12/2025							
Position	A	B	C	Nombre d'agents	ETP	Total	Répartition
Stagiaire CNRACL			1	1	0,94	34	53,97%
Titulaires CNRACL	2	6	23	31	29,41		
Titulaires IRCANTEC			2	2	1,41		
CDI			2	2	2,76	28	44,44%
Contractuels	2	1	23	26	19,52		
Apprenti			1	1	1	1	1,59%
En poste au 31/12/2025	4	7	52	63	55,04	63	100,00%
En dispo/détachement			6	6	6,82	6	
Effectif total	0	0	6	69	61,86	69	

3.3.3 – Chapitre 014 – Atténuations de produits

Elles sont d'un montant de **26.142 €** et comportent en 2025 :

- le prélèvement DILICO (1) à hauteur de 13.592 €
- le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales à hauteur de 12.550 € (contre 14.073 € en 2024).

3.3.4 – Chapitre 65 - Charges de gestion courante

D'un montant de **281.049 €** soit **5,65 %** des dépenses réelles, elles sont constituées principalement des subventions et contingents obligatoires, des indemnités, cotisations et frais de mission des élus et des « droits d'utilisation-informatique en nuage ».

Les subventions aux associations ont représenté **55.284 €** (contre 53.985 € en 2024) soit **1,31 %** des dépenses réelles. Le bilan 2025 des subventions versées est annexé au Compte Administratif.

La subvention au C.C.A.S. de la commune s'est élevée à **49.923 €** contre 47.000 € en 2024.

Les indemnités de fonction des élus se sont élevées à **107.815 €** auxquels s'ajoutent **13.392 €** de cotisations. Il n'y a pas eu de formation et de frais de mission en 2025.

Les « droits d'utilisation-informatique en nuage » se sont élevés à **41.694 €**. Ils regroupent :

- la redevance *IXCHANGE* pour les transferts du logiciel finances au service de gestion comptable (586 €)
- les droits d'utilisation du logiciel Local Nova qui est en cours de paramétrage pour le suivi RH et finances (4.080 €)
- l'abonnement au logiciel de gestion du temps *OCTIME* (9.014 € formation incluse)
- l'abonnement au logiciel *SYNBIRD* (administration générale 1.424 €)
- l'abonnement à la plateforme *DELIBIA* (3.960 €)
- les clés *CERTINOMIS* (finances notamment pour 510 €)
- l'abonnement au logiciel *BELAMI* du périscolaire (1.507 €)
- l'abonnement au logiciel *ADOBE CREATIVE* et l'abonnement *CITY ALL* pour la communication (2.964 €)
- la redevance des logiciels *JVS* partie fonctionnement pour l'administration générale, les locations de salles, les relations humaines, les finances, les emprunts, les immobilisations (14.755 €)
- l'abonnement à la plateforme des marchés publics (846 €)
- l'extension du logiciel *RISK EXPERT* (gestion des clés électroniques) pour 2.555 €

A ces dépenses s'ajoutent des contributions comme les bourses ou prix (cartes cadeaux pour les prix (concours), médaille du travail et carte pour les agents, cadeaux de départ des agents et des enseignants, gerbes (cérémonies et décès) ...) pour 5.048 € ; des frais de scolarité aux communes pour 908 € ; les créances éteintes ou admises en non-valeur communiquées par le service comptable pour 1.471 € et les arrondis de prélèvements à la source pour 657 €.

3.3.5 – Chapitre 66 - Charges financières

Elles s'élèvent à **49.238 €**. La forte hausse s'explique par l'emprunt mobilisé fin 2024 (qui n'a pas pesé sur 2024). Elles sont composées de 39.169 € (soit 0,79 % des dépenses réelles) au titre du règlement des intérêts de la dette et 10.070 € d'intérêts courus non échus (contre 519 € en 2024 compte tenu de la date de la première échéance de l'emprunt nouveau).

3.3.6 – Chapitre 67 - Charges spécifiques

D'un montant de **14.677 €** (contre 3.371 € en 2024) ; ce chapitre est composé uniquement d'un mandat d'annulation de titre de taxe locale de publicité extérieure émis en 2024, à la suite de la transformation d'une enseigne d'entreprise (fermeture-ouverture).

3.3.7 – Chapitre 68 – Dotations-Provisions

Compte tenu à la fois du contrôle effectué par la chambre régionale des comptes et de l'analyse de la qualité des comptes effectuée par le service de gestion comptable, un travail de reprise et de réaffectation des provisions pour qu'elles soient « individualisées » a été fait en 2025 (délibération 2025-45 du 30 septembre 2025). C'est un montant total de **636.000 €** qui a été retraité ou provisionné.

3.3.8 – Les opérations d'ordre

Elles comprennent les dotations obligatoires pour l'amortissement des frais d'études et des matériels acquis (546.269 € même montant en investissement recette). Il est souligné que la M57 impose un amortissement au prorata temporis dès le 1^{er} jour d'acquisition (date du mandat) alors qu'en M14 l'amortissement était annuel et commençait en année N+1 (deux calculs séparés sont à faire jusqu'à la fin de l'amortissement des biens acquis avant 2024).

3.4 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	C.F.U. 2025			Pour mémoire C.A. 2024	Évolution 2025/2024
	Prévisions	Réalisé	% exécution		
Opérations réelles	5 304 052	5 874 624	110,76%	5 372 806	9,34%
Gestion des services	4 907 032	5 478 044	111,64%	5 365 946	2,09%
Produits financiers	20	45	223,50%	45	-0,67%
Produits exceptionnels	1 000	536	53,55%	6 815	-92,14%
Reprise sur provisions	396 000	396 000		0	
Opérations d'ordre	167 482	159 878	95,46%	160 748	-0,54%
Diff. S/réal. Immob, Trav. en régie...	167 482	159 878	95,46%	160 748	
TOTAL	5 471 534	6 034 502	110,29%	5 533 554	9,05%
Excédent N-1	1 807 970			1 798 463	Pour
TOTAL	7 279 504			7 332 017	mémoire

VUE D'ENSEMBLE		C.F.U. 2025			Pour mémoire C.A. 2024	Évolution 2025/2024
Chap.	Libellés	Prévisions	Réalisé	% exécution		
013	Atténuation de charges	4 000	33 015	825,38%	5 933	456,47%
70	Produits des services, du domaine	150 475	210 956	140,19%	159 130	32,57%
73	Impôts et taxes	1 145 000	1 153 167	100,71%	1 151 581	0,14%
	Dotation Métropole AC	1 045 000	1 046 995	100,19%	1 046 189	0,08%
	Dotation Métropole DSC	100 000	106 172	106,17%	105 392	0,74%
731	Imposition directes	3 141 007	3 323 404	105,81%	3 343 843	-0,61%
	Contributions directes	2 750 000	2 834 819	103,08%	2 855 988	-0,74%
	Droits de mutation	130 000	180 438	138,80%	192 271	-6,15%
	Autres (TLPE+TCFE)	261 007	298 597	114,40%	295 584	1,02%
	DILICO 1		9 550			
74	Dotations, subventions et participations	417 140	553 845	132,77%	516 726	7,18%
	D.S.R.	55 000	66 677	121,23%	62 338	6,96%
	Régularisation sur exercice écoulé FCTVA		20 412		12 548	62,67%
	Autres ETAT (service minimum du 05/12/2024)		2 780		6 430	-56,76%
	Contribution Service Public Petite Enfance 1er vers.		20 328			
	Autres communes (Montigny L. Armand + RASED))	16 640	25 824	155,19%	28 032	-7,88%
	Autres Grpts (Syndicat A. Camus acompte)	24 000	12 540	52,25%	31 800	-60,57%
	CAF	87 500	115 821	132,37%	94 841	22,12%
	Compensations fiscales de l'Etat	115 000	143 187	124,51%	140 255	2,09%
	Dotation élus locaux		163			
	Dotation titres sécurisés	9 000	9 000	100,00%	9 000	0,00%
	Participation des familles restauration scolaire	110 000	137 113	124,65%	120 703	13,60%
	Autres				1 354	
75	Autres produits de gestion courante	49 410	203 657	412,18%	188 733	7,91%
76	Produits financiers	20	45	223,50%	45	-0,67%
77	Produits exceptionnels	1 000	536	53,55%	6 815	-92,14%
	Annulation mandat	1 000	536	53,55%	6 815	-92,14%
	Indemnités sinistres (au 75 en M57)					
78	Reprises sur provisions	396 000	396 000			
042	Opérations d'ordre	167 482	159 878	95,46%	160 748	-0,54%
722	Immobilisations corporelles	20 000	12 396	61,98%	15 373	-19,37%
7768	Neutralisation amortissement	145 180	145 180	100,00%	145 375	-0,13%
777	Subvention d'investissement transférée	2 302	2 302			
	TOTAL	5 471 534	6 034 502	110,29%	5 533 554	9,05%
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 807 970	1 807 970		1 798 463	0,53%
	TOTAL	7 279 504	7 842 472		7 332 017	6,96%

Le montant des **recettes réelles encaissées** (hors opérations d'ordre) au cours de l'exercice s'élève à **5.874.624 €** (taux de réalisation : **110,76 %**). Elles sont en hausse de 9,34 % par rapport à 2024 (baisse de 0,34 % en 2024).

3.4.1 – Chapitre 013 : Atténuation de charges

Ce sont habituellement les remboursements de traitements par les assurances pour les agents en arrêt de maladie et les remboursements sur versement de salaires indus à la suite d'absence. C'est un montant de **28.196 €** qui a été réalisé. L'augmentation est due à l'absence de déclaration des arrêts maladie à la caisse de sécurité sociale et/ou assurance en 2024. A cette somme s'ajoute le remboursement d'un agent de la part de cotisation lui incombant au titre de la régularisation CNRACL de **4.819 €** (vu plus haut dans les dépenses de personnel chapitre 012).

3.4.2 – Chapitre 70 : Produits des services du domaine

Il totalise **210.956 €**, soit **3,59 %** des recettes réelles. La hausse enregistrée par rapport à 2024 est due plus particulièrement à la régularisation de 2022 à 2024 de la redevance d'occupation du domaine public et au remboursement de certaines charges liées à cette occupation après signature d'une convention. Ce chapitre comprend les concessions dans les cimetières, les redevances d'occupations du domaine public, les redevances des services périscolaires (hors restauration scolaire), d'enseignement et de loisirs, les redevances de location de salles et les remboursements de frais des collectivités territoriales ou d'autres tiers.

- * 34.036 €, hors restauration scolaire, de participation des familles pour les services périscolaires et de loisirs (contre 37.018 € en 2024),
- * 53.522 € de participation des familles pour les petites et grandes vacances, les mercredis récréatifs et les Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (42.702 € en 2024)
- * 6.066 € au titre de la régie de réservation de salles (5.527 € en 2024)
- * 8.510 € de concessions dans les cimetières (9.660 € en 2024)
- * 2.697 € de location de jardins (2.419 € en 2024)
- * 51.532 € de remboursement de frais par l'Euro-Métropole de Metz pour l'entretien des espaces verts et des voiries (convention donc même montant que l'exercice précédent).
- * 12.205 € de redevances d'occupation du domaine dont XP Fibre (1.096 € en 2024)
- * 41.391 € de remboursement par des tiers, notamment XP Fibre avec régularisation depuis le 15 mars 2022 (2.496 € en 2024)
- * le reste (995 €) concerne le bail de location de chasse et les refacturations de la balayeuse et des transports piscines.

3.4.3 – Chapitre 73 : Impôts et taxes

Ces comptes ne regroupent plus que les dotations de l'Euro-Métropole dues au titre de l'Attribution de Compensation (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de **1.153.167 €**, (soit 19,63 % des recettes réelles).

3.4.4 – Chapitre 731 : Fiscalité locale

Le montant des recettes encaissées à ce chapitre s'élève à 3.323.404 € soit 56,57 % des recettes réelles. Malgré le remboursement du DILICO 1, ce chapitre est en baisse de 0,61 % par rapport à 2024.

Ce chapitre regroupe :

- *la fiscalité levée par la Commune pour **2.834.819 €** (contre 2.855.988 € en 2024) **soit 48,26 % des recettes réelles**,*
- ***488.585 €** (contre 487.855 € en 2024) d'autres taxes (taxe sur emplacements publicitaires, droits de mutation, taxe finale d'électricité)*
- ***9.550 €** de remboursement au titre du DILICO 1.*

3.4.5 – Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

D'un montant de **553.845 €** (contre 516.726 € en 2024), elles représentent **9,43 %** des recettes réelles. L'augmentation constatée est due au remboursement du FCTVA sur des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 (crédits non prévus au BP compte tenu de la loi de finances) et d'un 1^{er} versement de l'Etat au titre du Service public petite enfance. Il se décompose comme suit :

- ◆ **des dotations de l'État** d'un montant total de 120.037 €, dont :
 - * **Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 66.677 €** (augmentation par rapport à 2024)

* **Autres participations de l'État : 32.948 €** contre 24.854 € en 2024 : 20.328 € de contribution (1^{er} acompte) au Service public petite enfance, 163 € de dotation aux élus locaux, 677 € au titre de la compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation, 2.780 € de de maintien de service minimum (grève 2024), 9.000 € de dotation de titres sécurisés,
* **FCTVA** part fonctionnement pour les dépenses éligibles de 2024 pour **20.412 €**. La loi de finances a supprimé cette recette à compter des dépenses 2025.

- ◆ **des compensations fiscales de l'État : 142.510 €** (contre 140.255 € en 2024).
- ◆ **de la participation des familles à la restauration scolaire : 137.113 €** (contre 120.703 € en 2024).
- ◆ **des subventions ou participations** versées par d'autres communes et différents autres organismes pour soutenir le fonctionnement de certains services.
Le montant total de ces participations s'élève à **151.489 €** (contre 156.026 € en 2024), dont 20.867 € au titre de la convention avec Montigny-lès-Metz pour l'entretien du gymnase Louis Armand, 1.157 € de participation des communes pour le fonctionnement du RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), 3.800 € de frais « d'écologie », 12.540 € du Syndicat Albert Camus pour les charges 2024 du gymnase, 115.821 € (94.841 € en 2024) de participation de la Caisse d'Allocations Familiales - CAF (Aides aux Temps Libres - ATL, Contrat Enfance Jeunesse – CEJ, ...).

3.4.6 – Chapitre 75 : Produits de gestion courante

Ils concernent les revenus des immeubles (y compris les gymnases (37.052 € - part départementale) qui changeront d'imputation en 2026) pour **48.951 €** et les recettes exceptionnelles comme les avoirs, les arrondis de prélèvement pour **5.931 €, 20.694 €** de régularisation d'aides de l'Etat et de remise exceptionnelle sur les consommations électriques et **128.081 €** d'indemnités sinistres (dont 76.561 € de solde pour l'école maternelle Paul Verlaine). Ce chapitre représente **3,47 %** des recettes encaissées.

3.4.7 – Chapitre 76 : Produits financiers

Ce chapitre s'élève à **45 €** et regroupe les intérêts de parts sociales acquises auprès de la Caisse d'Épargne et/ou Crédit Agricole.

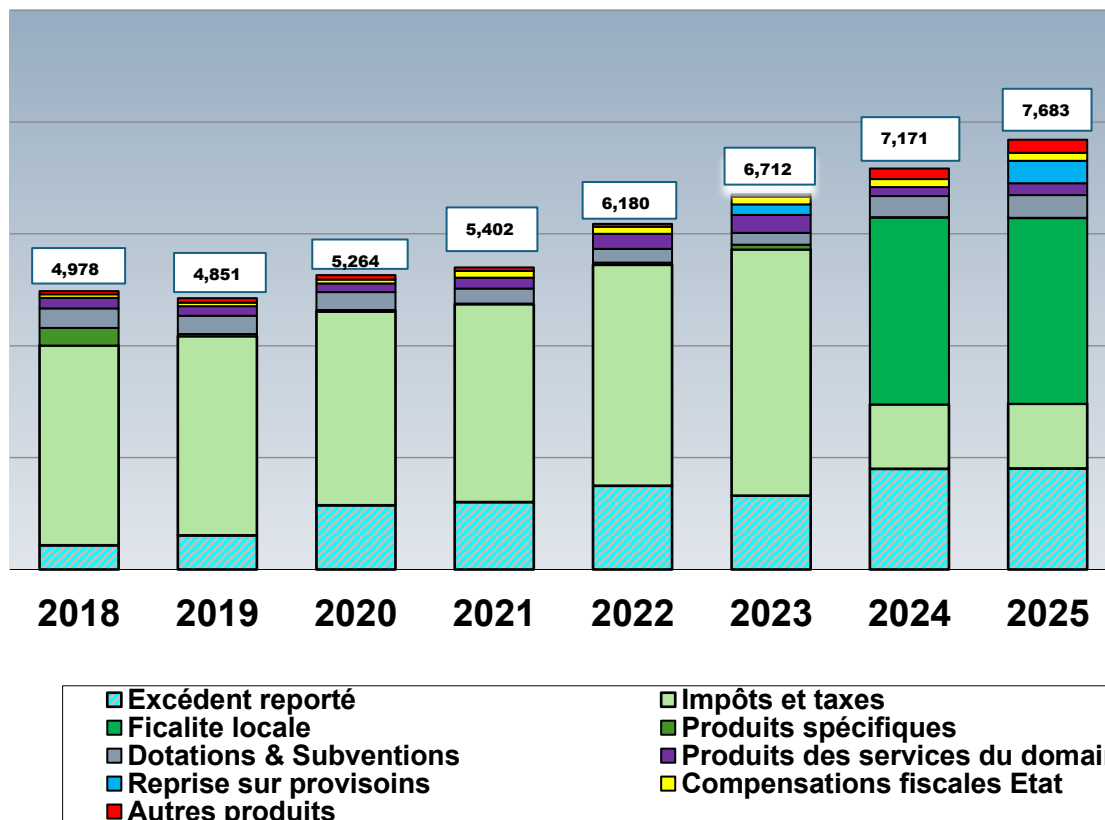
3.4.8 – Chapitre 77 : Produits spécifiques

Ce chapitre n'enregistre plus que les mandats annulés et avoirs sur exercices précédents pour **536 €**.

3.4.9 – Chapitre 78 : Reprises sur provisions

Comme indiqué au chapitre 68 des dépenses de fonctionnement, il a été nécessaire de reprendre des provisions déjà constituées pour un montant de **396.000 €** pour les réaffecter individuellement (délibération 2025-45 du 30 septembre 2025).

RECETTES REELLES en millions d'euros



3.4.10 – Les opérations d'ordre

Elles comprennent : les écritures d'ordre concernant les travaux en régie effectués par les agents du service technique pour **12.396 €** (rénovation de l'électricité au centre Jules verne et création de plafonds acoustiques à la maternelle St-Jean, et la neutralisation des subventions d'investissement versées en 2024 : à la Métropole pour **144.750 €** et à une association pour l'acquisition d'un ordinateur pour **625 €** conformément à la délibération du Conseil Municipal ainsi que la quote-part annuelle d'une subvention perçue par la commune pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour **2.302 €**.

4 – ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Recettes réelles de fonctionnement	4 238 481 €	4 050 212 €	4 050 212 €	4 642 685 €	5 391 136 €	5 372 806 €	5 874 624 €
Dépenses réelles (hors intérêts de la dette)	3 465 194 €	3 441 224 €	3 441 224 €	3 826 766 €	4 061 634 €	4 252 663 €	4 920 749 €
EPARGNE DE GESTION	773 287 €	608 988 €	608 988 €	815 920 €	1 329 502 €	1 120 143 €	953 875 €
Annuité intérêts	17 488 €	16 847 €	16 847 €	10 325 €	7 803 €	5 889 €	49 238 €
EPARGNE BRUTE	755 799 €	592 141 €	592 141 €	805 595 €	1 321 699 €	1 114 254 €	904 637 €
Annuité en capital de la dette	161 678 €	161 678 €	161 678 €	210 125 €	199 905 €	184 597 €	232 225 €
EPARGNE NETTE	594 121 €	430 463 €	430 463 €	595 470 €	1 121 795 €	929 657 €	672 412 €

ÉPARGNE BRUTE/ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette est un indicateur primordial de la gestion d'une commune.
Elle doit être positive et permettre à la fois de rembourser les dettes et financer les dépenses d'investissement.
Elle est calculée hors excédent antérieur

5 – VUE D'ENSEMBLE GENERALE

Le plan comptable M.57 impose **une présentation croisée par fonction**. Cette vue d'ensemble générale répartit par fonction les dépenses et les recettes **réelles** (hors opérations d'ordre) réalisées au cours de l'exercice, les restes à réaliser au 31/12 et en dégage un solde d'exécution.

La répartition par fonctions ventile tous les mouvements, à l'exception de la dette, des emprunts, des produits fiscaux, et des dotations d'État.

RÉPARTITION PAR FONCTION

SECTION	01 Non ventilés	0 Services Généraux	1 Sécurité	2 Enseignement et formation	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL GENERAL
---------	--------------------	------------------------	---------------	--------------------------------	--	------------------------------	----------------------------------	------------------------	--------------------	-----------------	--------------------------	---------------

OPERATIONS DE L'EXERCICE

INVESTISSEMENT												
Dépenses	232 225,24	257 008,11	48 375,05	218 391,60	658 324,43		219 282,15			19 547,94		1 653 154,52
Recettes	1 038 104,25	54 504,60										1 092 608,85
Solde	805 879,01	-202 503,51	-48 375,05	-218 391,60	-658 324,43		-219 282,15			-19 547,94		-560 545,67
FONCTIONNEMENT												
Dépenses	728 331,38	2 262 022,85	90 047,40	812 779,79	816 568,73	63 499,01	145 604,72		26 309,88	24 823,28		4 969 987,04
Recettes	5 106 369,93	256 165,91		144 259,47	279 981,05	20 328,13	26 939,55			40 580,29		5 874 624,33
Solde	4 378 038,55	-2 005 856,94	-90 047,40	-668 520,32	-536 587,68	-43 170,88	-118 665,17		-26 309,88	15 756,01		904 636,29

RESTES A REALISER

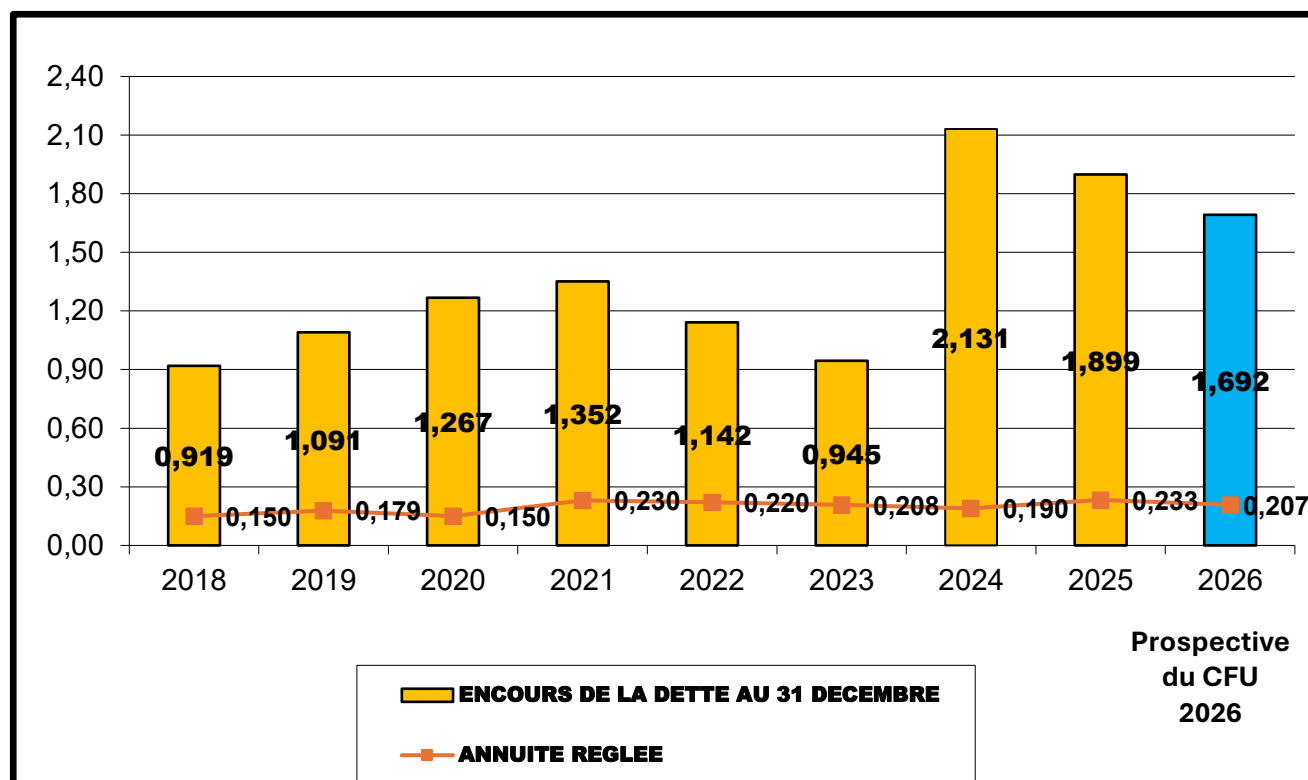
FONCTIONNEMENT												
Dépenses												
Recettes												
Solde												
INVESTISSEMENT												
Dépenses		101 622,88		34 512,06	1 068 191,67		35 113,06		4 770,00	8 134,63		1 252 344,30
Recettes		198 528,85										198 528,85
Solde		96 905,97		-34 512,06	-1 068 191,67		-35 113,06		-4 770,00	-8 134,63		-1 053 815,45

TOTAL GENERAL (opérations de l'exercice + restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT												
Dépenses	728 331,38	2 262 022,85	90 047,40	812 779,79	816 568,73	63 499,01	145 604,72		26 309,88	24 823,28		4 969 987,04
Recettes	5 106 369,93	256 165,91		144 259,47	279 981,05	20 328,13	26 939,55			40 580,29		5 874 624,33
Solde	4 378 038,55	-2 005 856,94	-90 047,40	-668 520,32	-536 587,68	-43 170,88	-118 665,17		-26 309,88	15 756,01		904 636,29
INVESTISSEMENT												
Dépenses	232 225,24	358 630,99	48 375,05	252 903,66	1 726 516,10		254 395,21		4 770,00	27 682,57		2 905 498,82
Recettes	1 038 104,25	253 033,45										1 291 137,70
Solde	805 879,01	-105 597,54	-48 375,05	-252 903,66	-1 726 516,10		-254 395,21		-4 770,00	-27 682,57		-1 614 361,12
Total dépenses	960 556,62	2 620 653,84	138 422,45	1 065 683,45	2 543 084,83	63 499,01	399 999,93		31 079,88	52 505,85		7 875 485,86
Total recettes	6 144 474,18	509 199,36		144 259,47	279 981,05	20 328,13	26 939,55			40 580,29		7 165 761,03
Solde global	5 183 917,56	-2 111 454,48	-138 422,45	-921 423,98	-2 263 103,78	-43 170,88	-373 060,38		-31 079,88	-11 925,56		-709 724,83

6 – LA DETTE

ÉVOLUTION DE LA DETTE DE 2018 A 2024 ET PROSPECTIVE 2025 en millions d'euros



Au 31 décembre 2025, l'encours de dette est de **1,899 M€** (contre 2,131 M€ au 31/12/2024).

Pour rappel : au dernier exercice connu (2024) l'encours de dette de la commune de 2,131 M€ se traduisait par un ratio de 414 € par habitant alors que la moyenne de la strate était de 741 € par habitant

7 – LA FISCALITE

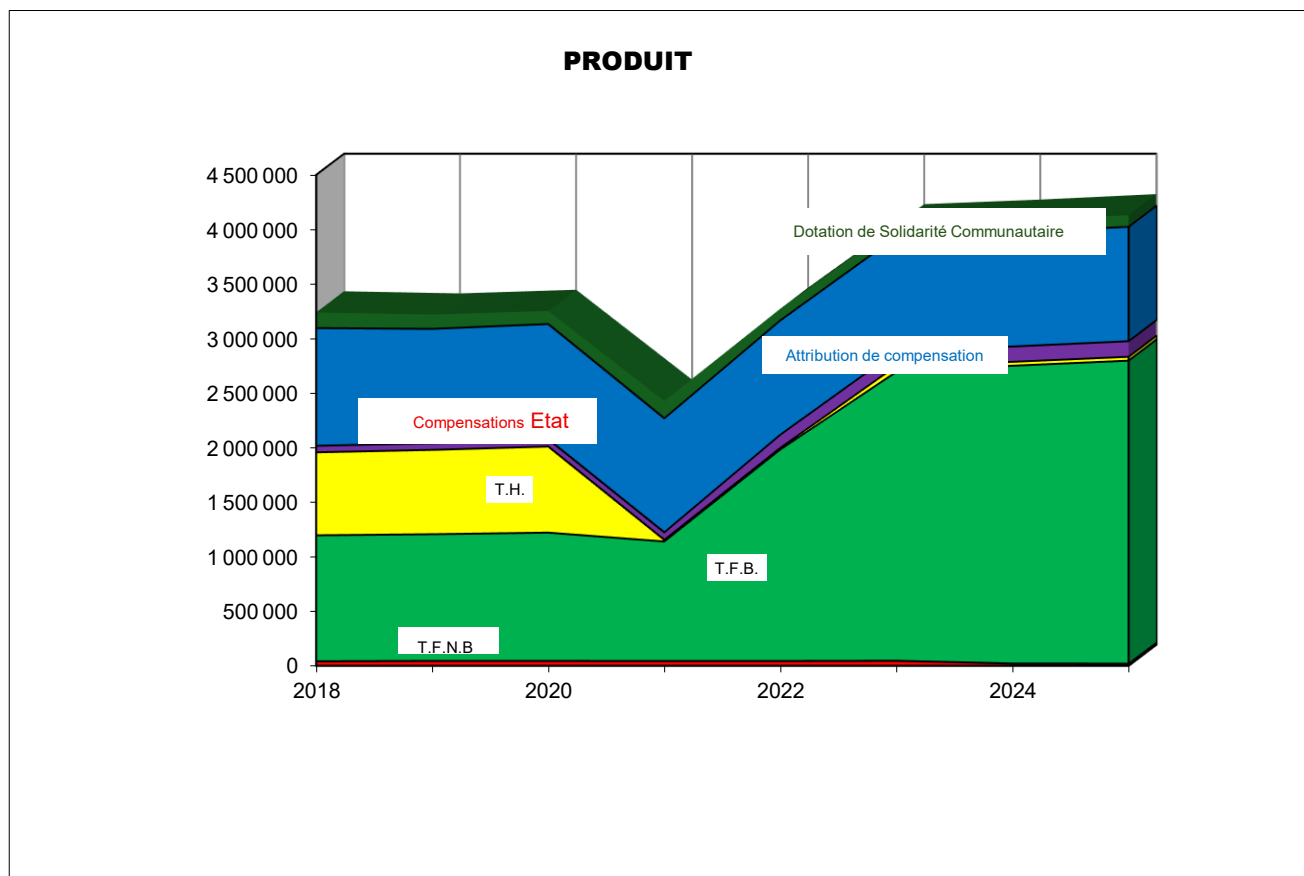
Les collectivités territoriales perçoivent désormais le nouveau panier de ressources qui se traduit par un transfert de la part départementale de TFB, un rebasage du taux et la mise en place d'un coefficient correcteur pour gérer les déséquilibres.

ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ DE 2018 A 2025

BASES	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
T.F.N.B.	69 416	75 603	75 315	72 908	73 683	77 408	34 532	32 186
T.F.B.	11 244 820	11 305 749	11 450 334	10 671 826	11 068 909	11 718 062	12 093 823	12 408 888
T.H.	6 725 910	6 836 497	6 980 807	132 244	133 744	485 647	314 168	108 277

REBASAGE DES TAUX		AVEC NOUVEAU TAUX TFB à/c 2023
AVANT 2021	AVEC REBASAGE EN 2021	
11,32%	11,32%	11,32%
10,29%	24,55%	29,09%
58,43%	58,43%	58,43%

PRODUIT	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 AVEC EFFET COEFFICIENT CORRECTEUR
T.F.N.B.	40 560	44 175	44 007	42 600	43 053	45 229	20 177	18 806
T.F.B.	1 157 092	1 163 362	1 178 239	1 098 131	1 942 555	2 652 146	2 732 634	2 780 449
T.H.	761 373	773 891	790 227	14 970	15 140	54 975	35 564	35 564
Compensations Etat	59 963	61 777	66 974	68 950	120 587	134 129	140 255	142 510
AC	1 078 420	1 046 814	1 055 188	1 046 422	1 046 800	1 047 543	1 046 189	1 046 995
DSC	143 391	131 329	120 355	159 856	107 048	104 593	105 392	106 172
TOTAL	3 240 799	3 221 348	3 254 990	2 430 929	3 275 183	4 038 615	4 080 211	4 130 496



8 – IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1 : atténuation du changement climatique

Axe 2 adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Axe 3 : gestion des ressources en eau

Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques

Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1 ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1 et 6
- à compter de l'exercice 2027 pour tous les axes.

En 2025 les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépenses est possible mais facultative.

La cotation environnementale consiste dans un premier temps à évaluer l'impact environnemental des dépenses selon chacun des axes de la taxonomie européenne. Le résultat de cette cotation est de trois natures : favorable, défavorable, ou neutre. Par défaut, une dépense est considérée comme « non cotée », la cotation « neutre » étant le résultat d'un cheminement logique ayant conduit à la conclusion que la dépense était sans effet selon l'axe d'analyse considéré. On obtient ainsi une cotation par axe.

Dans un second temps, le résultat des analyses par axe sont croisés pour conduire à une cotation agrégée. Une dépense peut donc être considérée comme globalement « favorable » (si tous les axes sont cotés favorablement ou favorablement et neutres), globalement « mixte » (si elle comprend des axes cotés à la fois favorablement et défavorablement, et le cas échéant, neutres), ou globalement « neutre » (si tous les axes sont cotés neutres). Par définition, il n'existe pas de cotation mixte pour une cotation sur un seul axe.

Les préfetures s'assurent de la présence effective de l'annexe pour les budgets concernés. **La cotation environnementale des dépenses relève de la seule responsabilité de l'ordonnateur, sous contrôle démocratique (assemblées délibérantes, citoyen, associations environnementales).** La cotation ne fait pas l'objet d'un contrôle ni des préfetures, ni des comptables. Chaque année, l'ensemble des données produites par les collectivités, y compris au-delà du seul périmètre obligatoire, font l'objet d'une publication en Open data.

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	34 682,00	9 342,80	0,00	0,00	15 391,20	9 948,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	5 784,39	5 023,35	0,00	0,00	761,04	0,00
A125	Constructions	279 761,86	18 827,28	4 320,00	0,00	278 310,87	-21 696,29
A130	Réseaux et installations de voirie	17 474,98	0,00	0,00	0,00	15 462,34	2 012,64
A135	Réseaux divers	216 331,76	214 258,80	0,00	0,00	2 072,96	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	8 522,01	0,00	4 331,12	0,00	3 577,63	613,26
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	125 047,84	41 826,16	28 502,94	0,00	36 480,81	18 237,93
A155	Immobilisations corporelles en cours	588 574,44	0,00	174 252,18	0,00	460 428,60	-46 106,34
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 276 179,28	289 278,39	211 406,24	0,00	812 485,45	-36 990,80

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	34 682,00	9 342,80	0,00	15 391,20	9 948,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	5 784,39	5 023,35	0,00	761,04	0,00
A125	Constructions	279 761,86	23 147,28	0,00	278 310,87	-21 696,29
A130	Réseaux et installations de voirie	17 474,98	0,00	0,00	15 462,34	2 012,64
A135	Réseaux divers	216 331,76	214 258,80	0,00	2 072,96	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	8 522,01	0,00	0,00	7 908,75	613,26
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	125 047,84	56 693,63	11 357,49	36 592,63	20 404,09
A155	Immobilisations corporelles en cours	588 574,44	174 252,18	0,00	460 428,60	-46 106,34
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 276 179,28	482 718,04	11 357,49	816 928,39	-34 824,64

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	34 682,00	9 342,80	0,00	15 391,20	9 948,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	5 784,39	5 023,35	0,00	761,04	0,00
A125	Constructions	279 761,86	18 827,28	0,00	282 630,87	-21 696,29
A130	Réseaux et installations de voirie	17 474,98	0,00	0,00	15 462,34	2 012,64
A135	Réseaux divers	216 331,76	214 258,80	0,00	2 072,96	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	8 522,01	4 331,12	0,00	3 577,63	613,26
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	125 047,84	41 826,16	0,00	60 736,73	22 484,95
A155	Immobilisations corporelles en cours	588 574,44	0,00	0,00	634 680,78	-46 106,34
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 276 179,28	293 609,51	0,00	1 015 313,55	-32 743,78

VILLE DE MOULINS-LES-METZ



Mairie de Moulin-lès-Metz

6, Rue de la Mairie
57160 Moulin-lès-Metz
03.87.60.44.60
www.moulins-les-metz.fr